

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 50

Artikel: Les guêpes et les municipaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton . . 15 c. } la ligne ou
de la Suisse . 20 c. } son espace.
de l'Etranger . 25 c.

Légendes des Alpes vaudoises

PAR ALFRED CERESOLE.

*Illustrations de Eugène Burnand*¹.

Cet ouvrage, qui vient de sortir de presse, peut être considéré comme une des plus belles, des plus riches publications mises en vente à ce moment de l'année. Il a surtout le mérite d'être entièrement suisse ; son auteur a eue le privilège de pouvoir réunir, soit pour l'exécution artistique, soit pour l'exécution matérielle d'un pareil travail, un groupe de collaborateurs des plus distingués ; il suffit de citer, pour les illustrations, M. Burnand ; pour la gravure sur bois, M. Th. Girardet ; pour la reproduction des vignettes au procédé Gillot, MM. Guillaume frères ; pour l'impression, M. G. Bridel, et, enfin, pour son superbe papier vélin, la fabrique de Biberist.

Quant au texte, au fond même de l'ouvrage, nul n'était mieux qualifié que M. Alfred Ceresole, qui, depuis nombre d'années, étudie nos mœurs, nos dialectes, notre parler vaudois, notre patois, et dont les spirituels écrits sont bien connus de nos lecteurs.

Toutes les pages de l'ouvrage respirent un parfum de poésie primitive, de charmante naïveté, qui plaît dès le début, un certain caractère mystérieux et fantastique qui entraîne le lecteur et donne à ces récits un attrait tout particulier. L'auteur y fait revivre une foule de choses dont notre imagination fut vivement frappée dans notre enfance, mais dont il ne nous était resté qu'une idée vague et confuse. L'attrait est d'autant plus grand que ces diverses scènes et traditions populaires, si bien racontées, ont généralement pour théâtre, tantôt les solitudes alpestres, les hauts pâturages, les rochers, les gorges sauvages, tantôt de rustiques demeures, des chalets ou de riantes vallées. Aussi, rien de plus favorable aux ébats des lutins, des servants, des revenants, des sorciers, du sabbat, des chercheurs de trésors, qui s'en donnent à cœur joie.

Et puis, comme tout cela prend de la vie, de l'animation, sous le crayon de M. Burnand ! Car, à côté des grandes et belles planches de l'ouvrage, nombre de légendes ont fourni à l'artiste les motifs de délicieuses vignettes intercalées dans le texte, où le fantastique s'allie avec infiniment de bonheur

aux sites pittoresques et aux scènes de la vie pastorale. L'œil passe agréablement du texte aux gravures et des gravures au texte, qui se complètent admirablement l'un l'autre.

On peut se figurer, par la variété des récits qui se succèdent dans ce volume de près de 400 pages, ce qu'il a fallu de persévérance pour les recueillir à la longue, pour les rétablir dans leur forme primitive, pour en débrouiller les différentes versions, qui n'existent souvent que dans les traditions orales.

Une introduction excessivement intéressante, et qui doit avoir donné lieu à de nombreuses recherches, traite de l'origine de nos légendes et de notre mythologie romande, « de ces fleurs sauvages d'un charme tout particulier, dit M. Ceresole, et dont la graine échappée des régions toujours fécondes de l'imagination populaire, s'est répandue de contrées en contrées poussée par le vent des traditions nationales. »

Le livre de M. Ceresole est un de ceux qu'on lit et relit toujours avec plaisir, tant il touche de près à nos mœurs, à notre vie vaudoise ; un de ceux dont on orne la table du salon ou qu'on place bien en vue dans la bibliothèque de famille.

En s'inspirant de ce vers de Juste Olivier : *Les vieux récits ont une voix qui charme*, M. Ceresole nous paraît avoir pleinement réussi.

Nous avons le plaisir, après y avoir été autorisé, de reproduire le morceau suivant, emprunté à l'ouvrage dont nous parlons, et classé parmi les *légendes narquoises*. Il donne une idée des récits malicieux et ironiques que les habitants de certaines communes voisines, parfois jalouses ou rivales, racontent sur le compte de ceux qu'ils veulent taquiner :

Les guêpes et les municipaux.

Ceci se passait il y a bien longtemps. Au dire des habitants du village de X., la commune voisine de Z. voyait ses finances malades et ses affaires cheminer dans les plus déplorables conditions. Tout allait de mal en pis. Les choses en vinrent au point que les intéressés, secouant leur apathie et leur laisser-aller, se réunirent en assemblée et décidèrent, en vue de sauver la situation et de réaliser un peu d'ordre et d'économie, d'avoir recours à des moyens énergiques. A l'unanimité des voix, on résolut que MM. les municipaux (comme nous les

¹ Un beau vol. in-4°, broché, fr. 15 ; relié avec luxe, fr. 20. Editeur, Arthur Imer, à Lausanne. — En vente chez M. F. Payot, libraire-éditeur, et chez les principaux libraires.

nommerions aujourd'hui) se rendraient en corps auprès des autorités d'une commune importante de la plaine, dont l'administration et la comptabilité passaient pour modèles, dans le but de prendre conseil et, une fois pour toutes, de « chercher pour tant un peu d'esprit. »

Au jour convenu, les six conseillers, le syndic en tête, muni d'un long sac, se mirent en route, accompagnés du boursier et de l'huissier. Après une longue marche, tous se présentèrent au bureau du greffe de la commune exemplaire. Quand M. le greffier, un peu surpris de cette visite, eut fait asseoir cette intéressante délégation, M. le syndic, qui avait toujours le sac en main, prit la parole et expliqua compendieusement le but de la démarche. La conclusion de son discours, humblement débité, fut cette requête, répétée par les six conseillers à la fois :

« Oh ! oui ! certes ! monsieur le greffier, vous nous feriez un plaisir extrême de nous donner un peu de votre esprit. »

Le rusé greffier, — qui avait une dent contre le syndic, qui lui avait vendu naguère, comme « sans défauts, » un cheval vicieux, — voyant le sac municipal, conçut une idée lumineuse que lui suggéra sans doute le malicieux servant de sa maison. Sans paraître le moins du monde embarrassé, il répondit simplement aux municipaux :

— Eh bien ! messieurs, on fera ce qu'on pourra. Veuillez seulement prendre patience une minute.

Puis, laissant ces excellents magistrats se reposer en prenant un doigt de vin, il les quitta un moment pour se rendre dans son verger. Là, il courut droit au pied d'un grand poirier ; puis, s'assurant qu'il n'était vu de personne, il fit rapidement main basse sur un énorme nid de guêpes qu'il plaça dans le sac du syndic. Il en rattacha soigneusement les ficelles, puis, le rapportant à son propriétaire, il dit avec aplomb :

— Eh bien ! messieurs, je crois que vous aurez là votre affaire... seulement il faut agir avec précaution... Portez ce sac soigneusement. Tenez-le bien fermé. Ne soyez pas surpris si, en chemin, vous entendez l'esprit s'agiter... Une fois arrivés chez vous, réunissez-vous en séance, dans un local obscur et bien fermé... Là, découvrez-vous ! agitez le sac et ouvrez-le... L'esprit produira des effets immédiats.

— Soyez bien remercié de toutes vos bontés, dit le syndic en se levant le premier pour partir.

— On vous prie d'excuse pour la peine, dit à son tour le vice-président, en faisant une profonde révérence.

— Si seulement on pouvait un jour vous rendre la pareille, ajouta avec candeur le boursier, ce serait une joie extrême pour nos cœurs.

— En tout cas, bien le bonjour et merci ! s'écrièrent tous les autres municipaux en gagnant la porte. — Seul, l'huissier n'ouvrit pas la bouche et parut se méfier.

Soulagée et pensive, la délégation descendit plus ou moins légèrement l'escalier. On se mit en route. Le syndic marchait gravement en tête, tenant d'une main son grand parapluie de coton vert et portant

de l'autre, sur son épaule droite, avec autant de solennité que d'onction, le sac mystérieux, soigneusement attaché au bout d'un vieux gourdin de famille. On était à peine parvenu au premier contour que déjà les guêpes, surexcitées par la marche, se mirent à bourdonner. Ce fut d'abord sourd, puis de plus en plus bruyant.

— Entendez-vous ? dit le syndic avec ravissement. Ecoutez-voir l'esprit !

— Oh ! c'est du tout bon ! répondaient les municipaux.

— Mais comme il s'agit ! remarqua le boursier.

— Dépêchons-nous ! disaient les plus jeunes.

— C'est de la farce ! pensa l'huissier.

— Toujours est-il, ajouta le syndic, que c'est moi qui porte le sac, lequel fera le bonheur de chez nous, et que je veux m'en souvenir pour moi et mes enfants.

Moitié causant, moitié silencieux, on arriva sur le territoire de la commune, privée pendant un jour entier de la protection de ses administrateurs.

Oh ! chose surprenante ! les affaires avaient pu marcher sans eux ; il n'était arrivé aucune catastrophe. Les petits ruisseaux avaient su couler tout seuls ; les fleurs avaient su fleurir et répandre leurs parfums, les oiseaux faire leurs nids, les nuages courir, les enfants s'ébattre, les abeilles butiner, gens et bêtes respirer et vivre, le soleil même trouver sans erreur son chemin dans l'espace, bien que la surveillance paternelle et les directions des magistrats communaux eussent totalement fait défaut ce jour-là ! A coup sûr, une bonne fée s'en était mêlée.

A pas mystérieux, le corps municipal entra dans la maison d'école. Sur un signe du syndic, le boursier ferma avec précaution les contrevents de la salle. Chacun s'assit avec solennité et avec le sentiment très net que, pour la commune, une heure importante allait sonner et qu'un grand mystère allait s'accomplir.

Lorsque tout fut bien tranquille, quand ces hommes intègres furent jugés suffisamment recueillis pour « être spiritualisés, » le syndic, d'une voix tonnante, que faisait vibrer l'émotion, s'écria : « Ora, caisi-vo ! » Puis il secoua par trois fois le sac magique. Il le détacha, l'ouvrit, et, le cœur tremblant, lâcha l'esprit.

Il se fit d'abord un grand silence ; puis on entendit un bruit étrange, comme une plainte lointaine ; c'était un bourdonnement qui se rapprochait sans cesse et dont les notes devenaient toujours plus perçantes, accompagnées de sensations très particulières, suivies d'impressions brûlantes sur la peau.

— Quel esprit ! quel esprit ! disaient les uns.

— Aïe ! c'est du piquant, disaient les autres.

— Qu'il est fort ! c'est du vif ! dit le boursier en s'administrant une claque sur la joue.

— Aïe ! aïe ! hurla le syndic, l'esprit pénètre... il pénètre.

Lorsque l'esprit eut suffisamment pénétré, quand les pauvres guêpes furieuses se furent consciencieusement vengées en défigurant la face de chacun de ces excellents magistrats, lorsque ceux-ci eurent

été assez aiguillonnés, en vue du bien présent et à venir de la commune, le syndic jugea le moment venu de faire rouvrir les volets.

O réveil plein d'horreur! aspect épouvantable! Les visages de messieurs les municipaux n'avaient plus de formes. Les lèvres du syndic étaient devenues monstrueuses. Les joues du vice-président s'étaient bouffies. Le nez du boursier s'était épaissi dans des proportions telles que tout coup d'œil intelligent dans sa caisse eût été impossible. Les paupières du secrétaire s'étaient gonflées au point de compromettre totalement la beauté de son écriture. Les mains de tous étaient devenues énormes. Ce fut navrant et douloureux... Mais l'esprit avait agi; la vaccination spirituelle du corps municipal était faite.

Aussi, lorsqu'on eut constaté les premiers résultats, le syndic et ses collègues estimèrent-ils sage de détalier rapidement, en rêvant aux réformes futures et à toutes les exigences de leurs administrés.

Dès lors, l'administration communale, pareillement piquée au vif, marcha-t-elle mieux? La légende ne le dit pas. En revanche, ce qu'elle assure, c'est que l'huissier, qui avait reçu deux piqûres de plus que les autres et qui montra, ce jour-là, le plus d'esprit, fut nommé syndic, pour la plus grande joie de tous les administrés de la commune de Z.

L'astrologue de Combremont.

Nous avons témoigné le désir de savoir si le personnage désigné sous ce nom avait réellement existé; car, lorsqu'on veut railler les soi-disant savants qui prétendent nous prédire l'avenir par l'examen des astres, comme le fameux Mathieu de la Drôme, on dit: « Ce sont là des prédictions de l'astronome de Combremont. »

Voici les renseignements que nous recevons à ce sujet et qui nous paraissent puisés à bonne source:

« Le premier de la famille Aigroz, à Combremont-le-Petit, qui a eu le privilège de LL. EE. de Berne pour éditer des Almanachs, est Jean Aigroz, en 1697. Il avait déjà fait précédemment des almanachs pour une veuve Michel, de Bâle. En 1718, son fils, David Aigroz, obtint le même privilège, à condition que les armes des états de la République de Berne y fussent imprimées.

En 1752, le droit que David Aigroz avait obtenu de Berne fut continué à son fils, Daniel-Siméon, qui en jouit jusqu'en 1764. A cette date, son frère Louis reprit ses droits, car on le crut mort en Piémont, où il avait pris du service militaire.

Louis Aigroz fut donc le seul éditeur de l'Almanach de Berne et Vevey pendant environ quarante ans. Après sa mort, les privilèges étant abolis, son neveu, Jean-Guillaume Aigroz, continua néanmoins de faire des manuscrits pour le même almanach, qui, depuis nombre d'années, était imprimé à Vevey par MM. Lœrtscher. Il composait en outre un petit almanach dit *Almanach de Lausanne*, imprimé par M. Blanchard. Pendant plusieurs années, il envoya aussi des manuscrits à Montbéliard et à Gutzwiller

(Alsace ou Grand-duché de Bade). Le dernier almanach qu'il a composé est celui de 1838. »

Nous lisons dans les *Feuilles d'Hygiène*, de Neuchâtel:

Une société s'est fondée en Allemagne, il y a quelques années, dans le but de réformer la manière de saluer. Cette société a reçu dernièrement de nombreuses adhésions, en particulier de notre pays, où une section est en voie de s'organiser. Les adhérents ont eu ces derniers temps une réunion dans laquelle il a été donné connaissance de l'opinion que Petit-Senn a émise sur cette question. Comme cette société poursuit non-seulement un but économique, mais surtout un but hygiénique, nous reproduisons volontiers, à la demande du Comité provisoire, la page spirituelle du poète genevois:

« Il faut convenir, dit Petit-Senn, que l'usage fut bien injuste envers le sexe masculin en établissant parmi nous l'obligation du salut; il voulut qu'une légère inclination suffît aux dames en pareil cas, tandis qu'il enjoignit aux hommes de se découvrir entièrement la tête et d'ôter une partie de leur vêtement, qui par cela même ne put être fixée solidement. Que d'inconvénients n'est-il pas résulté de ce mode de vivre! Voyez plutôt les jours de gros vent: combien de chapeaux volent dans la rue et s'éloignent en pirouettant du chef qu'ils abritaient! que de gens qui galopent après la casquette infidèle qui s'est abandonnée au souffle de l'aiglon! Quelles tournures grotesques n'ont pas ces individus, alors que le crâne découvert, les cheveux en désordre, la figure angoissée, ils croient mettre la main sur la coiffure qu'un tourbillon vient soustraire à leurs désirs, et rouler devant eux dans la voie publique! heureux encore quand, portée dans une mare ou le lac voisin, elle ne fait pas voile pour la rive opposée! »

Le dragon et son frère.

Dein totès lè condechons sè pào trovà dâi dzeins que sè conduisent mau, mémo dein la cavaléri. Portant n'est ni d'on bregand et ni d'on lârro que vo vu parlà, mà tot bounameint d'on gaillà qu'avâi prâi 'na tráo forta rachon dè novî. Ora, est-te sè mau conduire que dè tráo tserdzi? Po lè fennès et po clliào dè la tempérance, oi! mà po lè diés compagnons et po lè militéro, lo derrâi dzo d'on camp, na! kâ cein n'est qu'on tot petit pétsi.

Dein lo teimps iò on desâi « dragons » âi chasseur à tsévau, que cein n'est pas bin vilhio, on lulu, que revegnâi dào camp dè Bire, avâi tant fraternisâ avoué sè collègues, que l'avâi z'u dào bounheu d'avâi 'na monture po retornâ à l'hôto, iò l'arrevâ dè né, et iò après avâi einfatâ sa cavala à l'étrablio, s'allâ cutsi sein sè déveti et avoué sè bottès, decoutè son frère que ronelliâvè dza dein lo lhi et que ne sè reveillâ pas. Tandî la né, ne sè pas se lo dragon rêvâvè que l'étâi à tsévau et que deveissâi fêrè alligni là Bronna; mà tantiâ que dzevatâ tant dâi tsambès que ribliâvè avoué sè z'éperons lè mollets dè son